



Saint-Amand-les-Eaux, le 15 février 2026

A Mesdames et Messieurs les demandeurs
d'un Plan de chasse triennal « Chevreuil » 2026-2029
dans le département du Nord

Objet : Plan de chasse triennal « Chevreuil » 2026-2029

Mesdames, Messieurs,

Le plan de chasse triennal « Chevreuil » 2023-2026 arrive à son terme et il est déjà temps pour vous et votre Fédération de préparer son renouvellement pour les trois prochaines années. Toutefois, nous vous rappelons que toutes les bagues du triennal attribuées pour la période 2023-2026 sont encore utilisables jusqu'au 28 février 2026, et pour les tirs d'été du 1^{er} juin au 30 juin 2026.

Pour le plan de chasse triennal 2026-2029, vous trouverez en pièce jointe votre demande préremplie sur la base de vos territoires déclarés en 2025. Pour rappel, ceux-ci doivent être totalement similaires à vos territoires déclarés au titre du Plan de Gestion Cynégétique Approuvé « Lièvre » (Attention, en cas de différence dans vos déclarations, vous serez facturés deux fois !).

Pour rappel, **la date butoir du dépôt des demandes de plan de chasse est fixée au 10 mars 2026.**

Les attributions de bracelets « Chevreuil » se feront de manière mathématique par le logiciel CYNEF, au prorata des surfaces déclarées par les demandeurs, et la nature des territoires (de plaine ou de bois/friches) sera prise en compte dans les attributions.

Enfin, nous vous précisons que les attributions triennales « Chevreuil » se feront pour la durée totale du plan de chasse (3 ans) mais que la délivrance des bracelets se fera annuellement à raison de 33 % la 1^{ère} année, 33 % la 2^{ème} et 33 % la 3^{ème}.

A réception de votre demande dûment complétée et signée, celle-ci sera traitée par les services de la Fédération et vous recevrez, courant juin, la facturation des bracelets « Grand Gibier » qui se fait annuellement et qui est couplée avec l'ensemble des autres facturations fédérales validées par l'Assemblée Générale de la FDC 59 (plan de gestion cynégétique « Lièvre », plan de chasse « chevreuil », contrat d'adhésion territoriale, Contribution Territoriale Dégâts etc..).

A compter du 1^{er} juillet, les bracelets « Chevreuil », « Cerf » et « Daim » seront disponibles uniquement après acquittement de votre facture globale annuelle. Les bracelets sont envoyés par voie postale ou en retrait direct à la Fédération des Chasseurs du Nord.

Les demandes de recours sur une attribution de plan de chasse devront être adressées directement au Président de la Fédération des Chasseurs du Nord.

Pour les demandeurs qui souhaiteraient obtenir un tir d'été (TE), n'oubliez-pas de renseigner le nombre d'animaux demandés dans la case « Dont TE » sur le formulaire joint.

Les services de la Fédération restent à votre disposition pour toutes questions complémentaires. En attendant, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Président



Simon REGIN